

LA GAZETTE DU MOBILE



N°20
JANVIER
2026

SOMMAIRE

- 1) Point sur les formations
- 2) Les temps forts printemps/été avec le relais
- 3) Quelques points d'informations.
- 4) Vos idées et astuces





1) POINTS SUR LES FORMATIONS

APP 2026 : 26/01, 9/03, 27/04, 8/06, 7/09, 19/10, 7/12 **Complet**

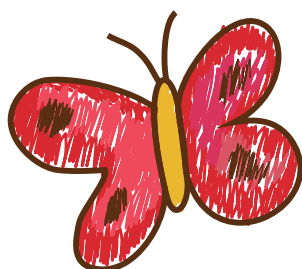
Prévention des troubles alimentaires : 6/02, 27/02, 20/03 **Il reste 5 places, inscrivez-vous**

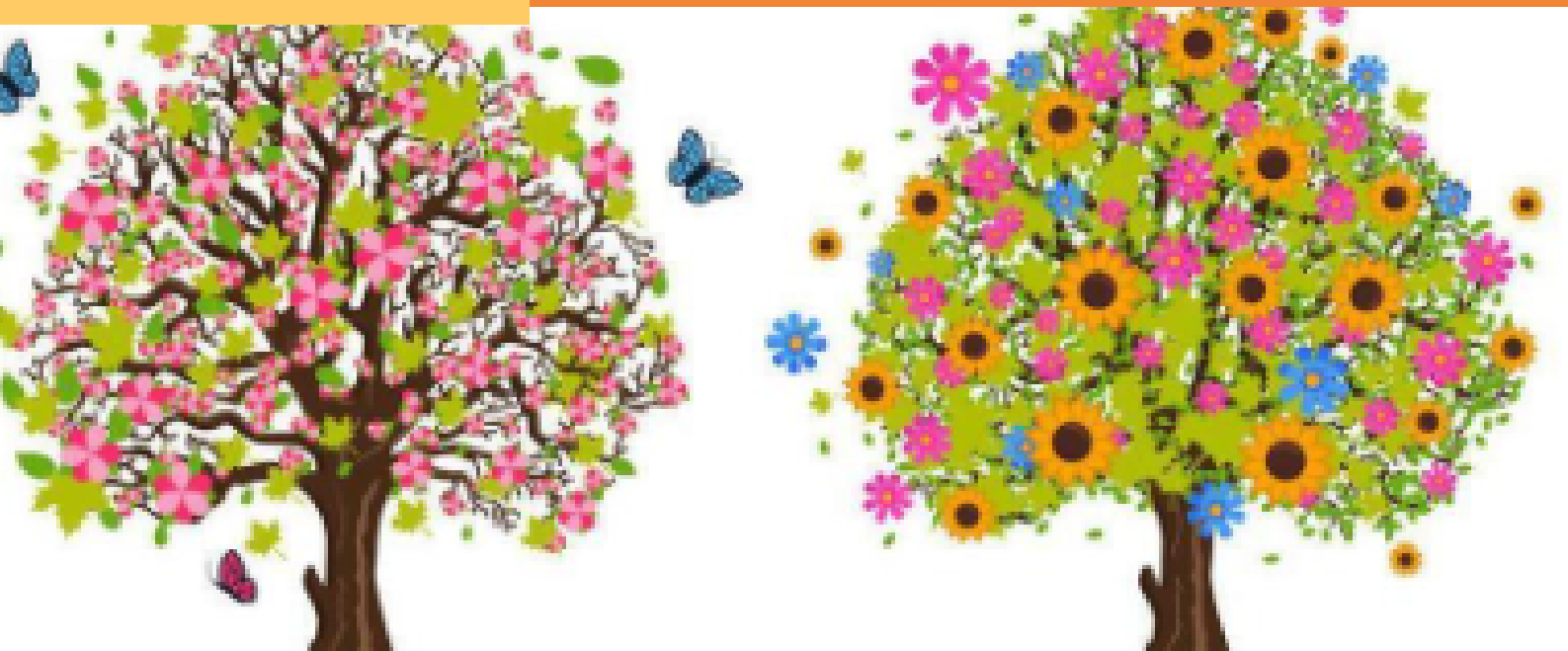
Recyclage sst MASST : 27/03 **complet**. Une autre session fin 2026 (**déjà 8 inscrites**)

Eveil des enfants : "le jeu sous toutes ses formes" : 22/05, 05/06, 19/06 .
Il reste 5 places, Inscrivez-vous

Adapter sa communication avec l'enfant : 12/06, 26/06 **il reste des places, inscrivez-vous**

Certaines proposent de suivre la formation MIAPRE: alimentation prise de repas et d'autres le SST





2) LES TEMPS FORTS PRINTEMPS/ ÉTÉ AVEC LE RELAIS

Le Carnaval du relais le Mobile:

Deux dates au choix pour lesquelles vous recevrez une proposition d'inscription ultérieurement:

Jeudi 19 et 26 mars 10h à Baron

La randonnée en musique du Mobile:

Deux dates au choix pour lesquelles vous recevrez une proposition d'inscription ultérieurement

Jeudi 21 et 28 mai 10h à Loupes La Gardonne

La fête du relais le Mobile:

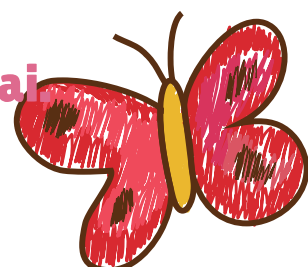
vendredi 19 juin dès 18h30 salle Cabralès.

Pour préparer cet événement: 2 dates

La date du 27/4 est remplacée par



lundi 4 mai 19h30 au RPE + mardi 19 mai



3) QUELQUES POINTS D'INFORMATIONS

- **Généralisation de Pajemploi+ à l'horizon septembre 2027**

Article des proslapetiteenfance à retrouver à partir du lien ci-dessous à copier

[Pajemploi 2026 : ce qui change pour les assistantes maternelles](#)

- **Un nouveau titre professionnel**

INTERVENANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053021155>

- **Indemnité de départ à la retraite**

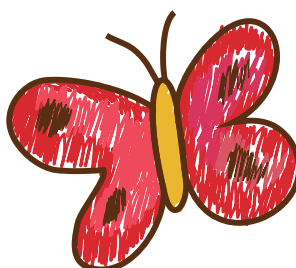
Tout est clair dans l'annexe 4, article 3 de la CNN. Depuis 2023, l'indemnité est demandée par le salarié auprès de l'APNI, voir sur leur site.

Lien code du travail numérique

[/https://code.travail.gouv.fr/contribution/3239-a-quelles-indemnites-peut-pretendre-un-salarie-qui-part-a-la-retraite](https://code.travail.gouv.fr/contribution/3239-a-quelles-indemnites-peut-pretendre-un-salarie-qui-part-a-la-retraite)

Lien IRCM

<https://www.ircem.com/prevoyance/indemnite-conventionnelle-de-depart-volontaire-a-la-retraite/#:~:text=L'indemnit%C3%A9%20de%20d%C3%A9part%20volontaire,la%20retraite%20de%20leur%20salari%C3%A9.>



• **Matinée festive de Noël**

Encore un joli moment de partage lors de notre fête de Noël .
Nous étions au Total 128 : 37 assistantes maternelles, 86 enfants ,
2 responsables du RPE, Ardeven Nathalie la coordinatrice de
l'association et Célila chargée de mission enfance et jeunesse de la
CDC.



• **Les prestations aux familles**

La Paje comprend toujours :

- la prime à la naissance (PA) ou la prime à l'adoption (PA) ;
- l'allocation de base (AB) ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)= **congé parental toujours en vigueur**
- le complément de libre choix du mode de garde (CMG).

Vous ne pouvez pas cumuler le complément de libre choix du mode de garde (CMG) avec la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), si vous cessez totalement votre activité professionnelle

Pour les familles dont les enfants sont nés à compter du 1er janvier 2026:

le congé supplémentaire de naissance

<https://caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/tout-savoir-sur-le-conge-supplementaire-de-naissance>

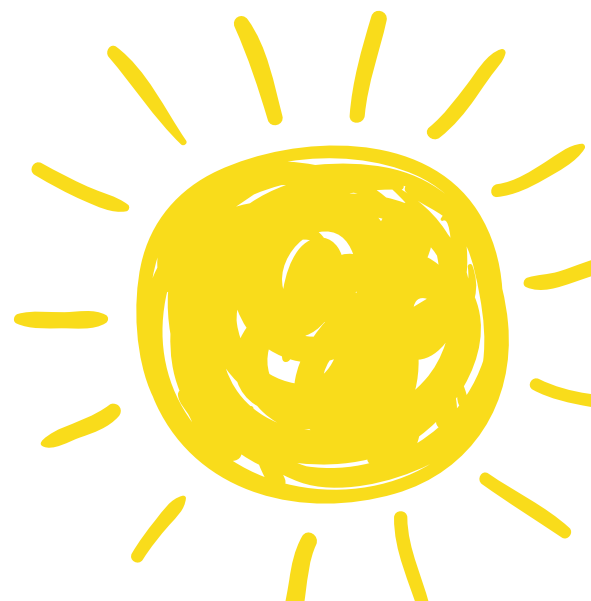
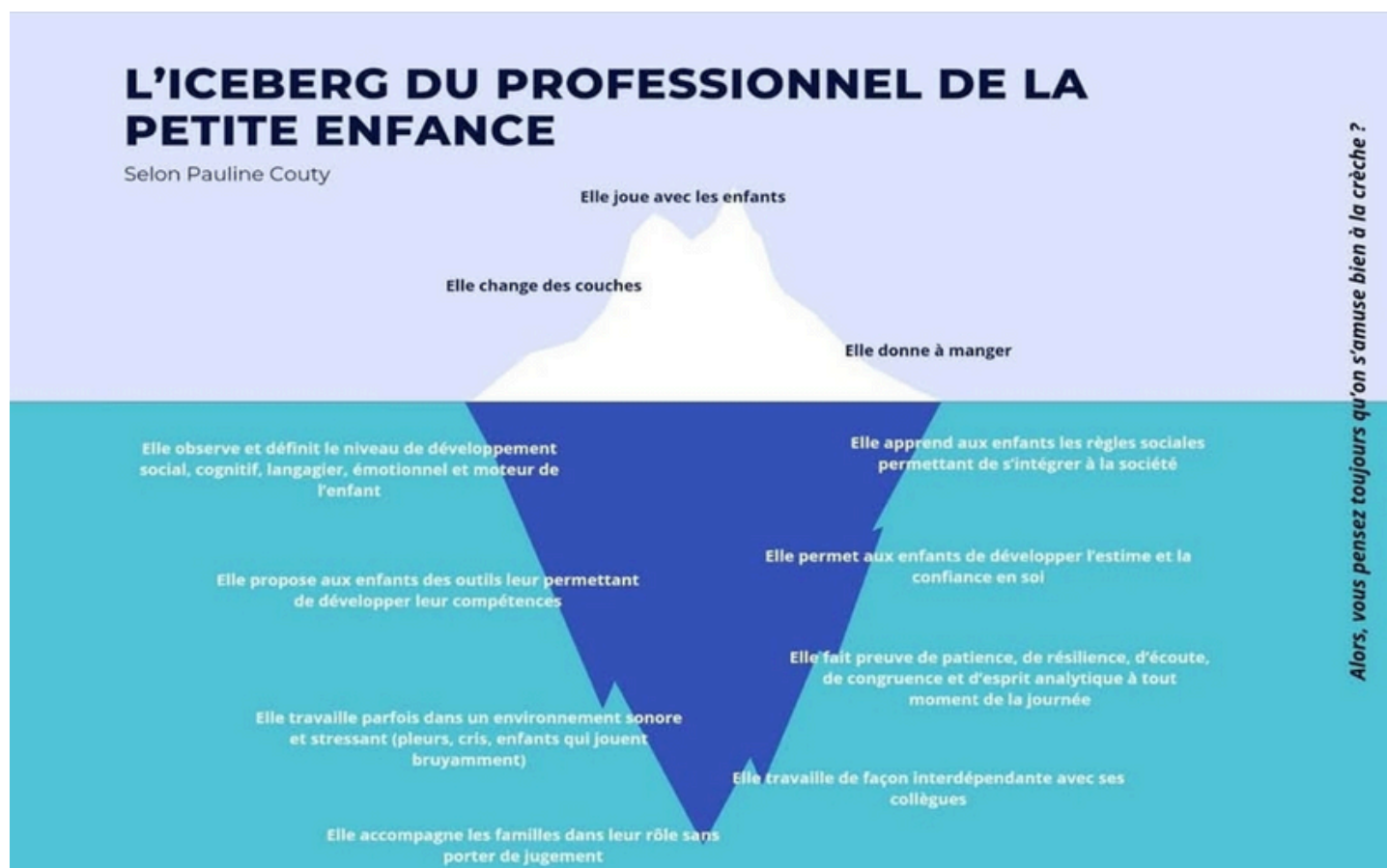
<https://www.ameli.fr/gironde/assure/actualites/qu-est-ce-que-le-conge-supplementaire-de-naissance>

• L'iceberg des professionnels de la Petite Enfance



Pauline Couty, directrice de crèche, éducatrice de jeunes enfants présente la vérité sur le travail auprès du tout petit; un engagement invisible mais essentiel pour les enfants.

L'iceberg des professionnels : ce que l'on voit... et tout ce que l'on ignore



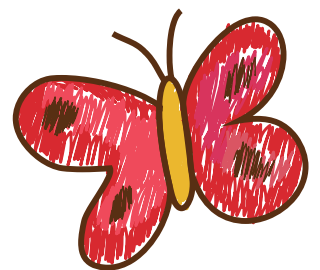
• La rencontre avec France travail le 19 janvier au RPE

Ce que nous avons retenu de cette soirée:

La plupart d'entre vous ont entendu des choses que vous connaissiez déjà. A chaque AM une situation particulière.

Cependant quelques rappels importants:

- Ouverture des droits après 6 mois de travail ou 910h.
- Le droit d'option permet de choisir un nouveau calcul de vos droits. (à demander par mail).
- Pour être indemnisé, il faut être en recherche active de travail.
- Le tarif journalier de référence est calculé sur l'ensemble des salaires bruts sur deux ans en arrière.
- Il convient d'envoyer tout nouveau contrat sur votre espace et toute attestation de fin de contrat de l'employeur. L'envoi de tous les bulletins de salaires est également préconisé tous les mois. L'actualisation se fait entre le 28 et 15 du mois.
- Dans le cas où vous souhaitez démissionner, il vous est conseillé de prendre contact avec votre référent France Travail avant toute décision. En effet, mettre un terme à un seul contrat peut engendrer l'annulation de toutes les indemnités perçues au titre d'autres activités perdues auparavant. (cas d'exception en annexe 14).
- Lorsque vous estimez que le montant de vos indemnités ne correspond pas à ce que vous pourriez percevoir: Vous devez faire un mail à votre conseiller. Si la réponse ne vous satisfait toujours pas, vous devez faire une réclamation et si ça ne correspond toujours pas vous pouvez solliciter le médiateur de la République.
- Les échanges autour de la transformation d'un contrat à temps plein en accueil périscolaire: même si la législation consiste en l'établissement d'un avenant au contrat d'origine, intérogez-vous des conséquences sur les indemnités chômage afin d'opter pour la meilleure décision.
- Pour le calcul de la retraite possibilité d'intégrer 4 trimestre de chômage indemnisés.



- **Monpajemploiauquotidien**

Suite au retour de vos fiches de disponibilités:

Vous avez été 31 à nous avoir répondu sur 95 en activités.

Vous êtes 14 à dire utiliser Monpajemploiauquotidien pour 18 "top assmat". Nous voulions vous rappeler que l'application de pajemploi est gratuite et très facile d'utilisation (sauf qu'impossible pour l'instant pour les contrats à horaire variables) Nous vous invitons vous et les parents à visionner la conférence pour découvrir monpajemploi au quotidien

<https://www.youtube.com/watch?v=jOrwKjrUoKA>

Mon Pajemploi au quotidien

L'application qui accompagne
les parents employeurs
et leur assistant maternel
au quotidien.

- Planning partagé
- Déclaration instantanée
- Configuration multi-contrats
- Calculs automatiques
- Déclaration avec Pajemploi +

Une application mobile,
complémentaire au service Pajemploi
et adaptée aux besoins des parents employeurs
et des assistants maternels

4) VOS IDÉES ET ASTUCES



Fabrication de galette chez Stéphanie



Activité Land ART chez Carla



Comptine de Coralie

Coralie a inventée cette petite comptine pour accompagner les gestes que peuvent avoir les enfants le uns envers les autres .

Matinée Glacée chez Elodie !!!

"Hier en activité nous avons sauvé les animaux de la glace".

Préparation matériel :

Animaux de la banquise mis dans moule a muffin avec eau au congélateur. 1 jour avant.

Dans un bac eau plus colorant alimentaire bleu.

Puis les glaçons avec les animaux.

En outils j'ai donné cuillères pipettes et du sel.

Ils y sont restés 45 min les 3.

Bonne journée



L'histoire du Moment :

Roule Galette

**Racontée en tapis de lecture ou en atelier " Balade musicale " avec Hélène ,
La Galette nous a beaucoup amusée !!!**

